Cambridge G Condo Association

December 1, 2023.

Official Notice

Subject: Amendment to "Condo Watcher Rule": Art. 12.1(b) of our Bylaw

Effective December 13, 2023

Dear members,

The Cambridge G Condo Association would like to inform all residents of an upcoming amendment to the Condo Watcher rule, which will come into effect on December 13, 2023.

This amendment has been made to enhance the security and well-being of our community. The revised Condo Watcher rule, along with the specific modifications, is attached herewith for your reference. We kindly request to thoroughly review the amended rule to ensure compliance.

It is imperative that all residents familiarize themselves with these adjustments to maintain a safe and secure living environment within our community.

Please take the time to carefully read the attached document, as it contains important information regarding the amended Condo Watcher rule. If you have any questions or concerns, do not hesitate to contact the Condo Association.

We appreciate your cooperation in adhering to these updated guidelines and contributing to the overall well-being of our community.

Thank you for your attention to this matter.

Sincerely,

Stéphane Dumas, president

Cambridge G Condo Association

[Cambridge G Condo Association

1er décembre 2023

Objet : Amendement à la Règle de "Gardien de Condo" : article 12.1(b) de nos Bylaw

En vigueur le 13 décembre 2023

Chers membres,

L'Association des Condos Cambridge G souhaite informer tous les résidents d'un prochain amendement à la règle du Gardien de Condo, qui entrera en vigueur le 13 décembre 2023.

Cet amendement a été apporté dans le but d'améliorer la sécurité et le bien-être de notre communauté. La règle révisée de "Gardien de Condo", ainsi que les modifications spécifiques, sont jointes à la présente pour votre référence. Nous vous prions instamment de bien vouloir examiner en détail la règle modifiée afin de garantir la conformité.

Il est impératif que tous les résidents se familiarisent avec ces ajustements pour maintenir un environnement de vie sûr et sécurisé au sein de notre communauté.

Veuillez prendre le temps de lire attentivement le document joint, car il contient des informations importantes concernant la règle amendée de " Gardien de Condo". Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à contacter à nous contacter.

Nous vous remercions de votre coopération pour respecter ces mises à jour et de contribuer au bien-être global de notre communauté.

Merci de votre attention à cette affaire.

Cordialement.

Stéphane Dumas, Président

Association des Condos Cambridge G